ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

maladies rares

Question écrite n° 95211

Texte de la question

M. Lucien Degauchy attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la situation des personnes atteintes de fibromyalgie, maladie très douloureuse qui touche plus de 3 % de la population, majoritairement des femmes, et dont le diagnostic reste très difficile à poser. La fibromyalgie est reconnue par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) depuis 1992 et certains pays ont reconnu officiellement cette pathologie, à l'instar de la Belgique qui l'a classée dans les maladies handicapantes depuis mai 2011. En France il y a plus de deux millions de patients atteints de fibromyalgie, mais cette pathologie n'est toujours pas reconnue en tant que maladie à part entière. Il souhaite savoir si elle entend mettre en place des outils pour évaluer l'impact sur la vie sociale et professionnelle des patients et si elle envisage l'intégration de la fibromyalgie dans la liste des maladies ayant droit à l'allocation de longue durée (ALD).

Texte de la réponse

Le syndrome fibromyalgique est constitué d'un ensemble de symptômes dont le principal est une douleur chronique, majorée notamment par les efforts, s'accompagnant de fatigue, de perturbations du sommeil et de troubles anxio-dépressifs. Ce syndrome n'a pas de cause connue. Le diagnostic est posé devant la persistance des symptômes et l'absence d'autre maladie identifiée, d'anomalie biologique ou radiologique. La Haute Autorité de santé (HAS) a réalisé un état des lieux des données disponibles concernant le syndrome fibromyalgique de l'adulte en juillet 2010. Mais il n'existe à ce jour ni de traitement spécifique, en particulier médicamenteux, ni de prise en charge bien établie du syndrome fibromyalgique. Les différents traitements visent à contrôler les symptômes et doivent être adaptés à chaque patient. Les options thérapeutiques nécessitent souvent une prise en charge pluridisciplinaire. Le ministère des affaires sociales et de la santé conscient des limites des connaissances relatives à ce syndrome, s'est saisi de ce sujet en sollicitant l'institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM) pour une expertise collective en 2016. Ces travaux doivent permettre de faire le point sur les connaissances scientifiques sur le syndrôme fibromyalgique en incluant les données sur la prévalence, le diagnostic, la physiopathologie et la prise en charge. Ils permettront d'avoir ainsi un état des lieux des connaissances cliniques et d'identifier les stratégies, validées ou recommandées, qui permettraient de proposer un parcours de soins pour les patients atteints de fibromyalgie. Il convient en effet de disposer d'informations actualisées sur ce problème de santé. Cette expertise collective donnera notamment des pistes pour permettre une prise en charge adaptée et une meilleure prise en compte du retentissement du syndrôme fibromyalgique sur la vie sociale et professionnelle des patients.

Données clés

Auteur : M. Lucien Degauchy
Circonscription : Oise (5e circonscription) - Les Républicains
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 95211
Rubrique : Santé

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/14/questions/QANR5L14QE95211

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé
Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 19 avril 2016, page 3207
Réponse publiée au JO le : 12 juillet 2016, page 6607